

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 12

Le 11 décembre 2019, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de
Convocation :

05/12/2019

La Séance est
ouverte à :

18 h 30

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
M. DORSCHNER Christian, Conseiller Municipal Délégué,
Mme HUNSINGER Simone, M. BARIDO Nicolas, Mme BRUNNER Magdalena, Mme BURGUN-MUHLHEIM
Isabelle, M. CUNRATH Sylvain, M. SEBASTIAN Philippe, Mme BARIDO Estelle, Conseillers municipaux

Absents Pouvoirs :

M. DETTWILLER Michaël pouvoir à Mme HUNSINGER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER
M. RUCH Denis pouvoir à M. DHAINAUT
M. KEMPFER Emmanuel pouvoir à Mme GANGLOFF

Non Excusée

Mme ALVES-MUTSCHLER Elisa

Secrétaire de Séance : M. SEBASTIAN

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la réhabilitation du Gymnase par le bureau WPi Conseil
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2019
3. Acquisition « Orée du Bois »
4. Décisions Budgétaires Modificatives
5. Cadeau départ à la retraite
6. Subvention voyage scolaire
7. Remboursement des frais de formation des bénévoles de la bibliothèque
8. Gymnase : forfait nettoyage du sol
9. Règlement intérieur d'utilisation du gymnase
10. Gestion du personnel - Reprise à temps complet de Mme Nosal
11. Convention de mise à disposition de terrains communaux
12. Convention de partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques
13. Convention de mise à disposition de la salle du CSC pour le RAM
14. Rapport annuel sur l'eau et l'assainissement
15. Avis sur la demande d'autorisation environnementale de la Société Rauscher
16. D I A
17. Questions Diverses

POINT 1**PRESENTATION DE LA REHABILITATION DU GYMNASE PAR LE BUREAU WPI CONSEIL**

Le Maire donne la parole aux deux représentants du bureau WPI Conseil en charge du dossier de réhabilitation du gymnase. Ils présentent le travail qu'ils ont réalisé en concertation avec la commission gymnase et les utilisateurs de la structure.

M. Francis Knipper entre en séance à 19h26.

POINT 2**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2019**

Le Maire donne lecture des titres du PV du 9 octobre 2019.

Madame Isabelle Burgun-Muhlheim relève qu'au Point 4, « indemnité conseil du percepteur », il fallait dire que 9 voix sont Pour le non versement de l'indemnité.

Le Procès-verbal est approuvé à la majorité : 9 Pour, 3 Abstentions.

POINT 3**ACQUISITION « OREE DU BOIS »**

Le maire informe l'assemblée que le dossier est chez le notaire et que celui-ci l'a informé que la signature se fera encore avant la fin de l'année.

POINT 4**DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Le Maire informe le conseil qu'à la demande du percepteur, il y a lieu de faire les modifications budgétaires suivantes :

| INVESTISSEMENT | BUDGET RESEAU CABLE | |
|----------------------------------|----------------------------|----------------|
| <i>Article</i> | <i>libellé</i> | <i>montant</i> |
| RECETTES | | |
| Opération Financière Art. 001 | Excédent | +3000.00 € |
| DEPENSES | | |
| Opération 112 Art. 2153 | Travaux | +3000.00 € |

Elles sont adoptées à l'unanimité.

POINT 5**CADEAU DEPART A LA RETRAITE**

Le maire informe le conseil que le cadeau de départ à la retraite pour Mme Risaliti Louisa a coûté 408 €.

La délibération du 21 février 2018 n'octroie que 400 €.

Il y a donc lieu de voter un complément de 8 € pour ce cadeau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire un complément de 8€ pour le cadeau de départ à la retraite de Mme Louisa Risaliti.

POINT 6**SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Le maire informe l'assemblée que les classes de CP (18 élèves) et de CE1/CE2 (19 élèves) participeront à une classe transplantée du 3 au 8 février 2020.

Généralement, une subvention de 20 € par élève était allouée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 20 € par enfant.

Les crédits seront prévus au budget 2020.

POINT 7**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE**

M. Francis Knipper informe le conseil que certains bénévoles de la bibliothèque ont bénéficié d'une formation de base organisée par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et ce sur 2 jours. Il propose de leur rembourser les frais encourus.

Le maire donne lecture de la liste des bénévoles et des montants à rembourser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les frais des bénévoles qui s'élèvent à 320,06 € répartis comme suit :

- M. Jean-Marie Klein : 71,38 €
- M. Bernard Gisselbrecht : 65,38 €
- M. Pierre Maurer : 82,55 €
- Mme Martine Hiss : 65,38 €
- Mme Carmen Haselwander : 35,37 €

POINT 8**GYMNASSE : FORFAIT NETTOYAGE DU SOL**

Le maire informe le conseil que, dans la délibération de fixation des tarifs du gymnase, il a été oublié de fixer le tarif de nettoyage du sol à la machine par le concierge.

Mme Estelle Barido propose de faire un forfait si les associations en ont besoin.

Le maire dit que le nettoyage après une manifestation sera réalisé d'office.

Il propose un forfait de 50 €

En complément de la délibération du 9 octobre 2019, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, un forfait de 50€ pour le nettoyage du sol à la machine par le concierge après une manifestation festive.

POINT 9

REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DU GYMNASSE

Le maire demande aux conseillers s'ils ont des questions concernant le projet de règlement qui leur a été envoyé par mail.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim demande des précisions quant à l'article 7 : « interdiction de faire pénétrer dans l'enceinte du gymnase des animaux, sauf autorisation du maire ».

Le maire lui répond que les animaux sont interdits dans le gymnase, sauf en cas de manifestation canine ou avicole.

M. Philippe Sébastian demande si le règlement sera affiché sur place. Le maire lui répond que oui.

POINT 10

GESTION DU PERSONNEL – REPRISE A TEMPS COMPLET DE MME NOSAL

Le maire informe le conseil que Mme Cindy Nosal travaille actuellement encore à temps partiel, 90 %, soit 31h30 par semaine. Elle souhaite reprendre à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la reprise du travail de Mme Cindy Nosal à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020.

POINT 11

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX

Le maire rappelle que la Commune avait autorisé l'Agevon à utiliser les terrains communaux, mais qu'aucune convention n'avait été signée.

Actuellement, la commune paye le foin, l'entretien des parcs et l'électricité. Les agents techniques y passent beaucoup de temps.

Le Parc des Vosges du Nord réclame, cette année, 3000 € de « subvention » à la Commune pour laisser les bêtes dans les parcs. Alors même qu'il touche déjà la PAC (subvention européenne), soit 150 €/tête et par an.

Le maire informe l'assemblée que depuis 6 mois, Mme Emma Banzet a créé une société pour faire de l'élevage et de l'exploitation.

Le maire explique que les mesures compensatoires, sous forme de convention entre la Commune et le Syndicat Mixte du Musée Lalique, consistent à gérer et à laisser l'écosystème autour du Musée, c'est-à-dire maintenir des parcs de pâturage.

Il dit que Mme Emma Banzet serait d'accord pour respecter ces mesures.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim dit que ce n'est pas bien de quitter le Parc.

M. Philippe Sébastian dit que de plus en plus de communes adhèrent au Parc, et à Wingen on fait le contraire. Où est la carte postale de Wingen-sur-Moder avec les Highlands ?

Mme Estelle Barido dit qu'elle ne connaissait pas ces vaches avant de venir à Wingen.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim dit que le Parc apporte bien d'autres choses que juste les vaches.

Mme Christine Doerflinger dit que la Commune de Wimmenau n'adhère plus à l'Agevon, mais fait toujours parti du Parc.

Mme Christine Gangloff demande si les mesures compensatoires ne sont pas signées par trois parties. Le maire lui répond que non, que par les 2 nommées plus tôt.

Le Maire dit que Mme Emma Banzet s'engage à respecter les mesures compensatoires signées en 2010 par M. Gérard Fischbach, Maire de Wingen-sur-Moder et M. Gaston Dann, Président du Syndicat Mixte du Musée Laliq.

M. Christian Dorschner dit que beaucoup de terrains appartiennent à M. Ziegler et que lui aussi les a mis à disposition de Mme Emma Banzet et non plus de l'Agevon.

M. Philippe Sébastien rappelle qu'il est question d'espèces protégées sur certains terrains.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim demande si la mise à disposition ne concerne que les terrains liés aux mesures compensatoires. Le maire répond que non ; cela concerne tous les terrains. Il précise que Mme Banzet prendra elle-même contact avec les propriétaires privés.

M. Sylvain Cunrath résume en disant qu'au lieu de mettre les terrains à la disposition de l'Agevon, on les transfère à un exploitant de la Commune.

M. Francis Knipper souhaite mettre en avant le travail de collaboration entre le Parc et la MJC pour les séances de « ciné-débat ».

Le maire soumet au vote la mise à disposition des terrains communaux à Mme Emma Banzet.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (7 Pour, 1 Contre, 4 abstentions), de mettre à disposition de Mme Emma Banzet les terrains en friche qui étaient jusqu'à présent utilisés par l'Agevon pour les vaches Highlands.

POINT 12

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

Comme déjà évoqué lors de la dernière séance, le maire rappelle que la Direction des Finances Publiques prévoit une permanence en mairie un vendredi matin par mois à compter de janvier 2020.

Il demande aux élus s'ils ont des questions quant au projet de convention qui leur a été envoyé par mail.

Une correction va être apportée à l'article 5 : la convention prendra effet en janvier et non en février 2020.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la convention de partenariat qui prendra effet à partir de janvier 2020.

POINT 13

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CSC POUR LE RAM

Le maire informe le conseil que la Communauté de Communes sollicite à nouveau la mise à disposition de la salle du centre socioculturel pour accueillir le Relais d'Assistantes Maternelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Socioculturel au RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), qui organisera

des rencontres de la petite enfance parents/nourrices/professionnels les vendredis matins, tous les 15 jours, (hors congés scolaires), du 10 janvier 2020 au 26 juin 2020.

POINT 14**RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Le maire donne la parole à Mme Christine Gangloff qui demande si le conseil a des questions concernant les documents transmis par mail.

Mme Isabelle Burgun-Muhlheim demande ce qu'est une Step.
Mme Gangloff lui répond qu'il s'agit d'une station d'épuration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement présenté par le SIVOM de la Haute Moder.

POINT 15**AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE RAUSCHER**

Le maire rappelle aux conseillers qu'un lien leur avait été envoyé par mail pour pouvoir consulter le dossier soumis à enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la société Carrières Rauscher qui sollicite le renouvellement pour une durée de 25 ans de l'autorisation environnementale en vue d'exploiter une carrière de grès des Vosges sur le ban communal de Volksberg.

POINT 16**D I A**

Le maire n'a pas préempté les propriétés suivantes :
une maison rue Principale, une maison rue du Moulin, une maison chemin des Fougères, une maison rue du Kirchberg, une maison rue du Château d'Eau et deux terrains nus au Lotissement Les Vergers de Wingen.

POINT 17**QUESTIONS DIVERSES**

- Le maire informe que la Société Wendling T.P. a eu autorisation d'exploiter une carrière de sable gréseux sur le ban communal de Rosteig pour une durée de 30 ans.
- A la demande de la Communauté de Communes, il est rappelé que les conseillers municipaux sont invités à se rendre au forum PLUi qui se tiendra le 16/12/2019 à Niedersoultzbach.
- Le Maire remercie tous ceux qui ont participé à la réussite de la fête de Noël des aînés. Madame Isabelle Burgun-Muhlheim demande le prix du menu. Madame Christine Doerflinger lui répond qu'il était à 32 € par personne, boissons comprises.
- Un diaporama photos est lancé pour montrer l'avancée des travaux autour des ateliers municipaux.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h18